

REÇU A LA PRÉFECTURE

- 7 MARS 2006

# Conseil Général Haut-Rhin

Direction des Opérations  
Foncières et Immobilières

ARRETE N° 2006- 003 DOF  
du 21 FEV. 2006  
PORTANT déclassement dans le domaine privé du  
Département de délaissés provenant de la RD 68  
Rocade Ouest de Mulhouse sur les communes de  
BRUNSTATT et MULHOUSE.

Colmar, le

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU HAUT-RHIN

- VU la loi n° 89/413 du 22 juin 1989 relative au Code de la Voirie Routière et notamment l'article L 131-1 portant création de la catégorie de voies dénommées « Routes Départementales » ainsi que les articles R 131-3 à R 131-8 ;
- VU le décret n° 89-631 du 4 septembre 1989 portant codification des règles applicables aux routes départementales ;
- VU le décret 93-1133 du 22 septembre 1993 portant modification au titre III du Code de la Voirie Routière ;
- VU l'ordonnance n° 59-115 modifiée le 7 janvier 1959 relative à la voirie des collectivités locales ;
- VU la loi du 2 mars 1982 sur les droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
- VU le Code de la Voirie Routière ;
- VU la délibération du Conseil Général en date du 10 juin 2005 autorisant l'ouverture d'une enquête publique en vue du déclassement de délaissés ne présentant plus d'intérêt pour la voirie départementale et provenant de la RD 68 Rocade Ouest de Mulhouse
- VU la délibération du Conseil Général en date du 3 février 2006 décidant le déclassement de ces délaissés et leur reclassement dans le domaine privé du Département,

REÇU A LA PRÉFECTURE  
- 7 MARS 2006

SUR proposition du Directeur Général des Services du Département du Haut-Rhin :

ARRETE

ARTICLE 1<sup>ER</sup> :

Le déclassement des délaissés de la RD 68 provenant de la Rocade Ouest de Mulhouse, conformément au plan ci-annexé.

ARTICLE 2 :

Le reclassement desdits délaissés dans le domaine privé du Département du Haut-Rhin.


ARTICLE 3 :

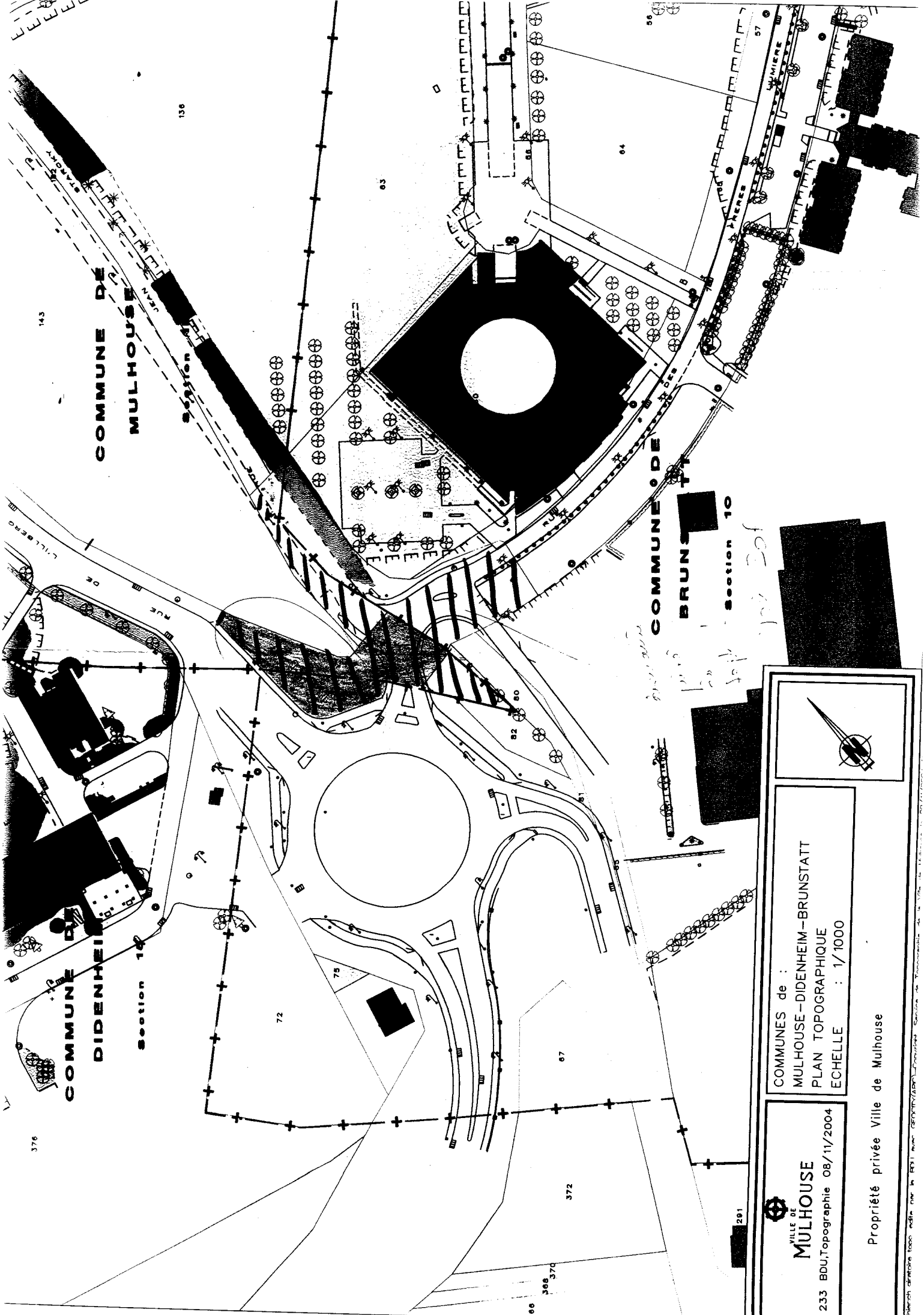
Monsieur le Directeur Général des Services Départementaux du Haut-Rhin  
Monsieur le Directeur de la DIRT  
Monsieur le Directeur du DOF  
Monsieur le Maire de la Commune de Mulhouse,  
Monsieur le Maire de la Commune de Brunstatt

sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

Préfecture exécutoire  
Date: 7/03/06  
6/10/06  
Monsieur le Directeur Général  
des Services Départementaux  
Yves GRASS

LE PRESIDENT


  
1<sup>er</sup> Vice-Président du Conseil Général




**COMMUNE DE MULHOUSE**

**COMMUNE DE BRUNSTATT**

**COMMUNE DE DIDENHEIM**



COMMUNES de :  
 MULHOUSE-DIDENHEIM-BRUNSTATT  
 PLAN TOPOGRAPHIQUE  
 ECHELLE : 1/1000



**VILLE DE MULHOUSE**

233 BDU, Topographie 08/11/2004

Propriété privée Ville de Mulhouse

*Handwritten notes:*  
 10/11/2004  
 10/11/2004  
 10/11/2004

136

65

64

143

Section 10

Section 10

Section 11

72

75

67

372

368, 370

291

376

RUE DE LILLEBO

RUE DE LA STANLEY

Section 11

RUE DE LA PIERRE

RUE DE LA MIERE

RUE DE LA FLEUR

RUE DE LA

RUE DE LA

RUE DE LA

RUE DE LA

RUE DE LA